

ACTION URGENTE

SOUDAN. DES ÉTUDIANTS LIBÉRÉS PAR LE SERVICE NATIONAL DE LA SÛRETÉ ET DU RENSEIGNEMENT

Huit étudiants arrêtés le 5 mai à Khartoum, au cabinet de l'avocat spécialiste des droits humains Nabil Adib, ont été libérés le 19 et le 21 juin. Ils ont été exclus récemment, de manière temporaire ou permanente, de l'université de Khartoum.

Le 19 juin, le Service national de la sûreté et du renseignement a libéré sans inculpation les étudiants suivants : **Wifag Mohamed Altayeb Gorashi** (24 ans, faculté d'art), **Mai Adil Ibrahim Karar** (24 ans, faculté de génie civil) et **Mudathir Tayseer Mudathir** (25 ans, faculté de science).

D'autres étudiants ont recouvré la liberté le 21 juin : **Bader Aldeen Salah Mohamed** (25 ans, faculté d'économie), **Hussien Yahia Haran** (30 ans, faculté de science), **Hamid Omer Hamid Digno** (28 ans, faculté de génie civil), **Mohamed Mahjoub Otaiba** (23 ans, faculté de droit) et **Hassan Aldai Mohamed Abdalla** (24 ans, faculté de droit). Ces cinq étudiants ont été libérés moyennant une caution de 1 000 livres soudanaises (environ 164,50 dollars des États-Unis) et inculpés en vertu des articles 142 (« coups et blessures »), 162 (« enlèvement ») et 180 (« détournement criminel ») du Code pénal de 1991. Les charges retenues contre eux sont passibles de peines d'emprisonnement allant de six mois à 10 ans. Cependant, d'après leurs avocats, il est probable qu'elles soient abandonnées.

Les étudiants ont été récemment exclus, temporairement ou définitivement, de l'université de Khartoum en raison de leur participation à des manifestations antigouvernementales ; ils avaient appris que les autorités avaient l'intention de vendre certains bâtiments de l'université et s'y opposaient. Ils avaient été arrêtés le 5 mai au cabinet de Nabil Adib, qu'ils avaient sollicité pour contester leur exclusion.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 105/16. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr54/3986/2016/fr/>.

Noms : Bader Aldeen Salah Mohamed, Wifag Mohamed Altayeb Gorashi, Hussien Yahia Haran, Mudathir Tayseer Mudathir, Hamid Omer Hamid Digno, Mai Adil Ibrahim Karar, Mohamed Mahjoub Otaiba et Hassan Aldai Mohamed Abdalla

Femmes et hommes

Informations complémentaires sur l'AU 105/16, AFR 54/4335/2016, 28 juin 2016

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

